

« La Providence met notre peuple en face d'une rude épreuve. »

Discours de Bethmann-Hollweg à la Diète de Prusse.

L'ŒUVRE

14, Rue Drouot
Téléphone : GUT. 02-71, BERG. 40-81
Après minuit : GUT. 50-89

Directeur :
GUSTAVE TÉRY

ABONNEMENTS			
1 An	6 Mois	3 Mois	1 MOIS
18 fr.	9 fr.	4 fr. 50	1 fr. 50

La Tante Revêche

Elle a quatre-vingt-douze ans et se porte comme un charme. Plus elle va, plus elle est solide, méchante et égoïste. Et cet égoïsme est peut-être, — avec un admirable fonds de robuste paysanne et une sobriété que je ne comparerais pas à celle de certains animaux africains connus pour leur frugalité, — le secret de sa longévité étonnante. L'égoïsme est une bonne hygiène ; les gens qui n'ont pas de cœur jouissent souvent d'une belle santé ; rien ne les émeut. Depuis un demi-siècle, la dame dont je vous tire ici un léger crayon torture sa famille et sa bonne. La famille s'éteint peu à peu, la bonne s'en va ; Rosalie succède à Maria. Et la dame persiste, entêtée.

Tous ceux qu'elle aurait pu aimer, si elle avait été capable de cette faiblesse humaine, sont morts, soit de maladie, soit à la guerre. Elle les a vus disparaître l'un après l'autre, marmonnant de sa voix au timbre cassé : « Té ! ils s'en vont sous la terre. Et moi, je reste dessus. »

Au physique, une toute petite personne, frêle, qu'un souffle jetterait bas. Ratinée, racornie, momifiée, une rainette sèche. Sous un bonnet de dentelles au nœud violet, d'où s'échappe une mèche d'argent, deux yeux vifs, droits et durs. Nul besoin de besicles pour lire les faits-divers du « Parisien » (le Petit Parisien). Légère comme une plume, elle ne pèse pas soixante-quinze livres. Elle se nourrit d'un croissant émietté dans une tasse de café au lait. Depuis 70, elle n'est pas descendue de son cinquième des Batignolles, où elle vit les pieds sur sa chaudière.

Elle a été mariée jadis. Elle épousa M. Numa Revêche, qui fut un petit bourgeois débonnaire, retiré d'un commerce qui le nantit de rentes médiocres. Elle a terrorisé M. Numa, l'a enterré sans qu'il la pût voir d'encombrante progéniture, et ne s'est plus occupée de lui. Deux fois l'an, Rosalie ou Maria porte au cimetière un pot de chrysanthèmes ou de bruyères, et cette dépense grève le budget de quatre francs.

Les nièces de la tante Revêche, de charmantes filles, intelligentes, laborieuses et pauvres, montent de temps à autre son escalier. Elle les fait attendre dans le couloir, et les salue de paroles agréables : « Hé, petites, vous venez voir si « la tante » est toujours là. Je vais « biègne », et mon argent est en « viager ».

Si l'on parle de la guerre, la tante crachote : « Hé, té, avé votre guerre, je n'ai pas eu mon petit pain durant plus de six mois ». Inutile d'ajouter qu'elle n'envoie pas de colis au front.

Les trois nièces sont en grand deuil. — Les jeunes de la famille ont été tués en Champagne et en Argonne. Jadis, en temps de paix, l'égoïsme de la tante Revêche les eût fait sourire. Aujourd'hui elles fixent sur ce vieux sarment bon à allumer le feu de grands yeux tristes, et se taisent.

La tante a une amie qui se nomme Mme Bondon. Mme Bondon est d'une jeune classe, elle a soixante-dix-huit ans. Elle est coquette et bavarde ; des frisons et des chichis follets courent sur ses tempes. Mme Bondon est bonapartiste.

Ces dames caquetent. « Mme Bondon, dit la tante, m'a expliqué pourquoi nous faisons la bataille avé les Allemands. C'est le Diable qui a déchaîné la guerre pour punir votre Poincaré ».

La tante Revêche n'est pas pieuse, ainsi que tant de braves gens de France qui prient le bon Dieu d'aider nos soldats à vaincre ; elle est légote et craint le Malin. Mme Bondon, qui sait la politique, lui a expliqué que Briand (« votre Briand, hé, petites ! ») était une incarnation du diable, et elle croit cela, dur comme fer.

Je vous assure que je ne force point, que ceci n'est pas une charge, mais un portrait véridique. N'ayant pas le talent d'un Maupassant ou d'un Mille, je ne puis vous camper la bonne femme (bonne femme est un euphémisme) avec son « assent » (elle est de Tarbes), vous peindre ses gestes coupants, que nul tremblement sénile n'affaiblit, ses menottes sillonnées de veinules pâles, son bonnet, sa frimousse, sa silhouette, sa robe noire. Je jure que je n'invente rien, et c'est à peine si, mu par je ne sais quel scrupule, j'ai cru devoir déformer un tantinet son nom (infiniment plus savoureux en sa réalité méridionale que ce nom de Revêche, imaginé pour sauvegarder les droits d'une fiction littéraire). Parfois, quand nous causons, les nièces et moi, nous disons : « Cinq jeunes de notre famille ont été tués. A eux cinq, ils avaient à peine vingt années de plus que la tante. Ils étaient braves, gé-

néreux. L'un d'eux était un artiste, pur et noble cœur, que nous pleurerons notre vie entière. Ils avaient un haut idéal. Deux de ces cinq enfants ont eu la croix de guerre ; leurs chefs les estimaient, les aimaient, nous l'ont écrit.

« Et cette tante Revêche résiste à tous les vents, à tous les orages, à toutes les catastrophes. Elle poursuit sa carrière de végétal bourgeois, indifférente à ce qui vaut la peine d'être vécu. Toute la jeunesse de France, la sève de ce pays dont nous sommes si fiers d'être, s'en va chaque jour, chaque nuit, à la mort, sans un murmure. Ils affrontent misères et dangers. On se bat, la rage au cœur, on fait sa tâche comme un héros de Vigny. Cependant, elle, rancie et bien conservée en son bocal d'égoïsme, oubliée par la Parque, deviendra centenaire.

« Est-ce juste ? Ah ! non pas, ayons le courage et le droit de le dire. Se faire tuer pour les chers « vieux », rien de meilleur ; c'est un sacrifice, accepté consenti avec joie ; l'agresseur nous y contraint. Mais vraiment, n'y a-t-il pas, devant le phénomène de déconcertante survie et perpétuité d'une vieille narquoise et si méchante, devant le contraste entre la tante Revêche, qui n'a ni cœur, ni rhume ni rhumatisme, et les jeunes qui tombent là-bas, une ironie amère ? L'illogisme des fatalités est cruel. »

La conclusion de cette histoire ? Il n'y en a pas. Je me garderai bien de généraliser indûment. Je veux croire, je crois que la tante Revêche est une exception, et que la majorité des femmes, même quand elles n'ont pas de fils ou de petits-fils dans les tranchées, répondent comme Rachilde à qui l'on disait : « Vous n'avez personne au front. » — Personne ? Mais j'y ai toute la France !

Pourquoi j'ai narré cette histoire triste, qui ne prouve rien, — et que l'intéressée ne lira pas ? — Pour vous soumettre « un cas », me soulager, vous faire réfléchir un instant, et aussi pour coforer d'un pâle sourire le visage de trois jeunes filles en deuil.

Timon

Ayant dû prendre quelques jours de repos notre directeur Gustave Téry est rentré à Paris, et nos lecteurs vont retrouver ses articles dans l'Œuvre.

UN CROISEUR AUTRICHIEN COULÉ par un sous-marin français

Le ministre de la marine italienne télégraphie à l'amiral Lacaze que le sous-marin français Foucault a coulé un croiseur autrichien à proximité de Cattaro.

Ce fait d'armes est également signalé par la dépêche suivante, qui donne d'intéressants détails rétrospectifs du brillant combat naval de Durazzo :

Rome, 14 janvier. — Hier, le sous-marin français Foucault, adjoind aux forces navales italiennes, a torpillé et coulé, dans l'Adriatique inférieure, un croiseur-éclair autrichien du type Novara.

Le résultat de nouveaux renseignements reçus au sujet du combat du 29 décembre dans les eaux de Durazzo, que les navires ennemis ont été plusieurs fois frappés et endommagés par le feu des navires italiens et français. En outre, la découverte à proximité de la côte au nord de Durazzo de nombreux cadavres flottants de matelots autrichiens n'appartenant pas aux équipages des contre-torpilleurs coulés Lika et Triglav confirmerait la perte, déjà annoncée de plusieurs sources, d'une autre unité ennemie dans ce combat.

Les Communiqués

15 heures.

Faible activité de l'artillerie au cours de la nuit.

Au sud de la Somme, dans le secteur de Liéons, une de nos patrouilles a attaqué une patrouille ennemie qui s'est enfuie en laissant sur le terrain deux tués et un blessé.

En Champagne, nous avons pris sous notre feu et dispersés des troupes allemandes en mouvement dans les boyaux et tranchées de la butte du Mesnil.

23 heures.

En Belgique, un tir de notre artillerie dirigé sur les ouvrages ennemis au nord de Steensstraete a provoqué deux fortes explosions.

Au nord de l'Aisne, nous avons pris sous notre feu un convoi de ravitaillement dans le secteur de Chivry, nord-est de Vailly.

Au sud-est de Berry-au-Bac, vers la cote 408, nous avons fait jouer un camouflet qui a bouleversé les travaux de mines de l'adversaire.

Entre Argonne et Meuse, nos pièces de gros calibre ont détruit un blockhaus ennemi dans la région de Forges.

Propos d'un grincheux CHATIE ?

Est-il vrai que Cels a été trouvé assassiné hier à Schaerbeek, près de Bruxelles ? Une dépêche d'Amsterdam nous l'annonce. Mais je tiens en grande méfiance les nouvelles sensationnelles lancées d'Amsterdam, et trop facilement accueillies par des journaux sans critique. Comme je voudrais croire à celle-là, pourtant !

Cels est l'espion qui dénonça miss Cavell. Est-il vrai qu'une main justicière l'a abattu au coin d'une rue de faubourg, qu'il est mort sans prières, et qu'on va le coucher dans la tombe déshonorée où personne n'osera écrire son nom ?

Oui, je sais, on ne doit souhaiter la mort de quiconque. Mais, tandis que s'éteignent tant de belles flammes, peut-on désirer que le traître poursuive, sous la garde du vertueux landsturm, une vie paisible ? S'il est châté, merci à Dieu !

On dira que, pour un homme marqué d'infamie par l'arrêt du monde entier, la vie est pire que la mort. Je n'en crois rien. Une âme comme celle-là ne souffre point du dégoût qu'elle inspire. A penser que le bourreau de miss Cavell trouverait peut-être une retraite ignorée où il goûterait la beauté du ciel et le sourire des enfants, on se révolte. Et c'est hâter le crime que d'en détester l'auteur.

La mort de Cels, ce serait un soulagement pour la conscience humaine. Mais nous n'avons encore qu'une dépêche d'Amsterdam...

Albert Savarus

Lauriers - Sauce

Certains journaux français ont présenté comme un succès le fait que nous ayons évacué Gallipoli sans catastrophe « en n'y abandonnant aux Turcs que quelques canons hors d'usage ». Quant aux cent cinquante mille hommes, également hors d'usage, qu'il a bien fallu abandonner aussi, puisqu'ils étaient morts, il paraît patriotique de n'en pas souffler mot. Et l'on nous assure que les Turcs sont déconfits, que nous leur avons joué un bon tour, que notre célérité à remonter dans nos vaisseaux les a frappés d'admiration.

De qui se moque-t-on ? Déjà, notre retraite du Vardar, s'étant déroulée sans trop d'accros, surtout parce que l'ennemi n'était pas très pressé de nous poursuivre — on s'en aperçoit bien maintenant ! — nous a été peinte comme un chef-d'œuvre de haute stratégie. Et elle a été, comme Gallipoli, l'occasion d'une pluie de décorations.

Ah çà ! est-ce que nous allons nous mettre à chanter victoire, maintenant, chaque fois que nous ne sommes pas rosés ? Le fait de ne pas être anéantis quand nous nous frottons au Turc ou au Bulgare, et de nous en tirer à peu près avec tous nos os, va-t-il nous paraître tellement miraculeux que le pouvoir civil et le pouvoir militaire éprouvent le besoin d'échanger des félicitations ? La France et l'Angleterre réussissant à ne pas être écrasées par la Turquie et la Bulgarie et leur tenant tête, et ne reculant que pas à pas, voilà un beau sujet de gloire ! J'ai connu des temps où nous étions plus difficiles.

A vrai dire, nous le sommes encore, et avons le droit de l'être, mais nous pensons qu'il faut faire contre mauvaise fortune bon visage. C'est fort mal pensé. Nous sommes assez grands garçons, les Anglais et nous, et la guerre d'aujourd'hui est assez grave, pour qu'on nous mette en face de la réalité.

Or la réalité est que, sur le théâtre oriental de la guerre, qui s'est ouvert le jour où nous laissâmes fuir le Gaben et le Breslau, nous étonnons le monde par la constance de nos infortunes. Chaque nation balkanique a été tour à tour pour nous l'occasion d'une déconvenue, soit qu'elle nous ait rompu en visière — Turquie et Bulgarie — soit qu'elle ait refusé notre alliance — Grèce et Roumanie — soit qu'elle nous accable du muet reproche de n'avoir pu la sauver — Serbie et Monténégro.

Tout ce qu'on peut dire à notre avantage, c'est que nous avons préservé le canal de Suez. C'est quelque chose. Cela suffit, avec le retour offensif des An-

glais sur Bagdad, pour que la situation ne soit pas absolument mauvaise. Mais elle est précaire. Elle est suspendue à la conservation de Salonique.

Celle-ci est une question d'effectifs. Je demande donc que nous mettions carrément les Grecs et les Italiens au pied du mur. A nous priver de l'aide de ceux-ci pour ne pas déplaire à ceux-là, nous risquons de rester entre deux selles.

De l'énergie ! Du substantiel ! Arrachons-nous du front ces lauriers-sauce qui n'impressionnent plus personne, et mettons-les carrément dans le potage. Moins de beau langage, et plus de bonne soupe !

Maurice de Waleffe

TROP DE ZÈLE

La Ligue nationale contre l'alcoolisme poursuit depuis le début de la guerre une propagande excellente dans les villes de dépôt militaire, dans les centres d'instruction, dans les écoles, dans les familles. Elle a protesté justement, contre l'intempérance de certaines femmes de mobilisés admises à l'allocation militaire. Elle prépare une manifestation importante contre les bouilleurs de cru. On ne peut que la féliciter pour tant d'initiatives heureuses et persévérantes.

Mais pourquoi ses dirigeants ont-ils cru nécessaire d'envoyer des lettres et des placards dans les camps de prisonniers français en Allemagne ? Ce n'est pas l'intempérance, hélas ! qui est le défaut de nos pauvres compatriotes réduits à un régime de famine. De plus, dans certains camps boches, le commandant a considéré la lettre ou le placard envoyé aux prisonniers français comme un objet de correspondance et, comme les prisonniers n'ont droit qu'à une lettre par mois, ne leur a pas remis de lettres de leur famille, considérant que l'envoi de la Ligue nationale contre l'alcoolisme en tenait lieu.

Nous ayons d'abord mis en doute ces envois, mais la société elle-même, dans une circulaire récente de son agent, M. Riemann, déclare :

« Une très large diffusion de brochures, de livres, de tableaux antialcooliques a été faite dans tous les hôpitaux de la Croix-Rouge, dans les Foyers du Soldat que les sections de la Ligue ont ouverts dans plusieurs villes et même dans un grand nombre de camps de prisonniers à l'étranger. En même temps, M. Aubert, vice-président de notre association, entreprenait une campagne de conférences aux soldats blessés ou malades, et cette double propagande a été particulièrement féconde, s'adressant à des hommes qui avaient le temps de la réflexion. »

Il y a une ironie féroce — et involontaire — à mettre en garde contre l'ivrognerie des malheureux qui souffrent de la faim et n'ont pour apaiser leur soif que de l'eau, qui n'est pas toujours bouillie !...

LE PETIT BOTTIN du Favoritisme

Des femmes, on le sait, doivent être employées dans les ministères ; les uns comme dactylographes, les autres comme secrétaires pour de menus travaux de bureaux. On n'en rencontre encore qu'un petit nombre à la Guerre, mais il en viendra d'autres. Il en fallait six cents et plus de six mille se sont déjà présentées. Il y a un retard apporté à leur entrée en fonctions une grave raison. On s'est aperçu tout à coup qu'on manquait de lavabos pour dames. Et c'est ce qui a retardé leur venue. Depuis que cette grave constatation a été faite, des équipes de maçons travaillent à tous les étages. Ils travaillent à démolir des murs et à les reconstruire pour isoler les lavabos réservés au personnel féminin.

Des ordres ont été donnés aux administrations et services de l'Etat pour n'admettre dans leur personnel que des militaires réformés, mutilés ou des parents nécessiteux de militaires décédés ou blessés. L'administration centrale d'un ministère militaire — il ne s'agit pas de la Guerre — ne tient cependant aucun compte de ces recommandations.

L'une des dernières dactylos engagées est la fille d'un sous-chef de bureau de la même administration.

Une autre jeune fille n'ayant nullement charge d'âmes s'est vu confier également une machine à écrire. Elle n'est que la nièce d'un fonctionnaire du ministère.

De même une autre demoiselle, qui semble fort experte aux travaux de couture, n'est ni la fille ni la nièce de quelque personnage de l'administration, c'est seulement la petite-fille de la concierge d'un sous-directeur du service où elle est employée.

Grave affaire EN SUISSE

La Gazette de Lausanne assure que la « grave affaire » est l'objet d'une enquête qui est en cours et qui sera conduite avec célérité. Elle se déclare certaine que le général Wille et le Conseil fédéral feront la lumière complète et qu'ils appliqueront la loi, si les faits imputés aux deux colonels sont confirmés. Nous ne saurions être plus exigeants qu'un journal aussi honoré et dont la parole fait foi. C'est pourquoi nous nous bornons à enregistrer les dépêches relatives à la « grave affaire ».

Le cas des deux colonels
Genève, 13 janvier. — Au sujet de la plainte de haute trahison portée contre les colonels Egli et de Wattenwyl, le Conseil fédéral, dans sa séance du 24 décembre, avait, de concert avec le général Wille, décidé le déplacement des deux officiers.

Au début de janvier, une nouvelle série de faits en rapport avec les premiers, mais beaucoup plus graves, furent apportés au Conseil fédéral par les députés au grand conseil de Genève, MM. de Rabourz et Guinand, tandis que le conseiller national, M. Villermain, de Genève, apportait une troisième série d'imputations en connexion étroite avec les précédentes.

Ces dénonciations se produisirent le jour même de la séance du Conseil fédéral à laquelle le général Wille fut appelé deux fois et qui décida un supplément d'enquête dont le résultat pourra donner lieu à des sanctions beaucoup plus graves que les premières.

Selon de nouveaux renseignements, il ne s'agit pas de dépêches, mais de renseignements oraux sur les positions françaises, le long de la frontière suisse.

Les milieux officiels suisses sont très péniblement impressionnés, mais ils gardent le silence et la réserve la plus stricte.

Genève, 13 janvier. — Le colonel de Wattenwyl était très impopulaire en Suisse à cause de ses manières prussiennes.

En 1912, alors qu'il commandait l'Ecole centrale, il eut une altercation très vive avec le propriétaire d'un hôtel de Lucerne (Vaud). Le colonel cravacha l'hôtelier au visage ; l'affaire causa une grande émotion dans le pays.

M. Maurice de Wattenwyl est né à Berne en 1867.

Le colonel Karl Egli est aussi originaire de Berne où il est né en 1865 ; il commanda la 9^e brigade d'infanterie.

Arrestation d'un commandant ?
Néanmoins, une dépêche de l'Agence Four-nier, de Genève 14 janvier, annonce que le major (commandant) Du Bois de Guimps a été arrêté par les autorités militaires à la présidence de la commission du contrôle télégraphique à Genève. La Tribune de Genève demande si cet officier, comme le bruit en a couru, a un fils officier dans la garde prussienne, récemment blessé en combat sur l'Allemagne.

Ce qui est surprenant, c'est que, vingt-quatre heures auparavant, la Tribune de Genève annonçait que le major de cavalerie Du Bois, ancien syndic d'Yverdon, a été désigné pour commander la commission du contrôle télégraphique à Genève. Elle ajoutait que le major Du Bois avait déjà rempli ces fonctions à Lugano et elle demandait si dans le moment actuel il était bien le right man in the right place.

Cet officier aurait donc été arrêté vingt-quatre heures après sa nomination.

Celui dont on ne parle pas
Sans intervenir dans l'affaire, on peut se demander si les autorités suisses n'ont jamais trouvé étrange la présence et les déplacements du général prussien de Stockhammer. Pour peu qu'elles aient pris la peine de faire surveiller ses mouvements depuis plusieurs mois, et de confier la surveillance à des agents servant consciencieusement la Suisse, les autorités auraient facilement eu mains une bonne documentation sur la question qui les occupe. Cet organisateur d'espionnage militaire et contrebandier en chef devrait être arrêté depuis longtemps. Il n'est peut-être pas trop tard, à moins que M. de Bülow, disparu fort à propos au moment où éclatait le scandale, n'ait prévenu son auxiliaire qu'il était temps de filer.

ACHILLE PILSTA.

Notre situation à Salonique

Délégués par la commission de la marine pour faire une enquête à Salonique, MM. Boussenoit, Ganault et Octave Vigne, députés, ont fait, hier, devant les trois commissions de l'armée, de affaires étrangères et de la marine, un exposé complet de leur mission.

A la suite de cette audition, qui a eu lieu hier matin, les trois députés, accompagnés des présidents des trois commissions, se sont rendus auprès du président du Conseil pour l'entretenir des besoins du camp retranché de Salonique et du corps expéditionnaire d'Orient. Ils l'ont également entretenu de la situation politique et militaire à Salonique.

L'OFFENSIVE RUSSE

Quoique développée sur une plus grande étendue, cette offensive, entreprise depuis quinze jours déjà, présente une analogie frappante avec celle qui a été menée sur le front occidental l'automne dernier.

La démonstration d'Ypres se retrouve sur le Styr, la poussée en Artois a pour pendant les combats sur la Strya, et l'attaque principale en Champagne a son émule entre le Dniester et le Pruth.

Sur le Styr, après avoir reperdu et repris Tchariorysk, nos alliés semblent définitivement maîtres de cette localité. Ils occupent les hauteurs situées à deux kilomètres à l'ouest, sur lesquelles, depuis le 8 janvier, ils ont résisté à toutes les contre-attaques.

A quarante kilomètres plus au nord, ils sont à Koukhotzka, appuyés aux marais du Pripet. Là ils ont déjoué la manœuvre qui menaçait leur flanc droit. Une armée ennemie entière y aurait échoué, dit-on.



Sur la Strya, de tranchées en tranchées, les Autrichiens de Pflanzer, qui tenaient encore la rive gauche, ont été refoulés sur la rive opposée. De Burkanov à Buzzas, la berge orientale de la rivière appartient désormais aux Russes. Le 12 janvier, une contre-attaque tentée contre eux dans la région de Dobropolie, entre ces deux points, à la faveur d'une tempête de neige, a été repoussée.

A l'aile gauche de ce front de combat de 350 kilomètres, la bataille fut encore plus terrible.

On parle de 800.000 Russes en action, de 400 canons tonnant pendant une préparation de cinquante heures. C'est encore, toutes proportions gardées, une analogie avec la bataille de Champagne.

Puis c'est une lutte acharnée dans les tranchées, dans les boyaux, autour de Toporou, de Rarancza, sur ce plateau qui domine Czernovitz à huit kilomètres à l'est. Les attaques et les contre-attaques se précipitent ; nos alliés font beaucoup de prisonniers. Cependant ils ne prennent pas de canons, ce qui peut faire craindre que leur pénétration dans les lignes ennemies ne soit pas encore très considérable.

D'autre part, mieux peut-être qu'en Champagne, ils consolident les positions conquises, de manière à les conserver définitivement, et à rompre enfin ce caractère singulier de la plupart de nos offensives, qui consiste à repérer, par la suite, en détail, ce qu'on a conquis en bloc le premier jour.

Voici donc l'armée d'Ivanoff à huit kilomètres de Czernovitz. Va-t-elle, cette consolidation terminée, transformer sa victoire tactique incontestable en un succès stratégique qui pourrait être immense si elle parvenait à déborder en ce point l'aile droite autrichienne ?

A-t-elle trouvé le point faible ? Le chercher à une aile est d'ailleurs d'une excellente stratégie.

Va-t-elle se heurter à une riposte ? On signale des concentrations ennemies entre Pripet et Bukovine. Mais où donc n'en signale-t-on point ?

Où bien la tâche accomplie sera-t-elle jugée suffisante parce qu'elle nous aura obtenu quelque répit dans les Balkans ?

S'arrêtera-t-on en si beau chemin ? Nous nous refusons à croire que, encore une fois, les efforts les plus violents et les plus sanglants seront voués, quant au résultat décisif, à la même impuissance désolante.

Qu'en penseraient les Roumains ?

Général Verraux

P. S. — A propos d'économies, on me signale l'oubli que j'ai fait des payeurs aux armées en citant les catégories d'officiers pourvus de montures dont ils ne se servent jamais.

Le service est largement doté d'automobiles. L'Œuvre signalait, récemment, la réduction apportée dans la ration des chevaux d'artillerie. Sans doute en supprimant tous ces chevaux inutiles, on pourrait bien trouver de quoi entretenir ceux qui traînent nos canons.

Hors d'Œuvre

PERMISSIONNAIRES...

Dans l'ancien réfectoire des séminaristes de Saint-Sulpice, quatre cents poilus permissionnaires déjeunent en silence... Je n'ai jamais assisté à un déjeuner de séminaristes, mais ils ne pouvaient pas être plus sages que ces soldats.

— Il leur est interdit de causer pendant les repas ? demandai-je à l'administrateur du « Secours de Guerre » qui m'accompagnait au cours de ma visite.

— Pas du tout, me répondit-il en souriant... Ces soldats se reposent, tout simplement. Ils savent qu'ils n'ont rien à s'apprendre les uns aux autres, et ils sont heureux d'être dans un lieu d'asile où aucun civil ne les oblige à raconter des histoires... Quand on leur dit quelque chose d'intéressant, ils écoutent. Vous voyez ce bon vieillard assis parmi eux : c'est un riche rentier de Belgique qui, en fuyant sa patrie envahie, a caché sa fortune dans son jardin ; le jardin est aux mains des Boches... Les poilus ne se lassent pas d'entendre, au dessert, la merveilleuse histoire du trésor enfoui ; de toute la guerre, ils n'ont rien vu de plus étonnant que ce millionnaire indigent attablé avec eux.

— Et que faites-vous de vos poilus entre leurs repas ?

— Ils sont libres, et, à vrai dire, souvent embarrassés de leur liberté. Ils craignent de se perdre dans la ville inconnue. Il nous faudrait des hommes et des dames de bonne volonté, disposant de quelques heures par jour et qui pussent les promener, les emmener au cinéma, au guignol du Luxembourg. Nos poilus ont des âmes d'enfants. Il est si facile de les distraire !...

Deux heures plus tard, j'ai pu constater cette vérité : le séminaire de Saint-Sulpice abrite, en effet, dans son principal bâtiment, deux réfugiés d'un genre spécial : MM. Bénédite frères, qui, avec l'appui du ministre des Beaux-Arts et la subvention du gouvernement, se relaient pour faire des conférences sur l'Archéologie égyptienne et d'autres sujets d'une actualité palpitante.

Or j'ai vu, de mes yeux vu, six héros-ques poilus qui, dévoués à l'Œuvre des Frères Bénédite, se tenaient assis sur les gradins, face à l'archéologie égyptienne, et semblaient décidés à tenir jusqu'au bout.

ZETTE

D'où vient la fraude ?

Un soldat du front nous envoie, en communication, une boîte d'allumettes garnie qu'il a achetée à un mercanti.

Cette boîte porte la mention :

Manufactures de l'Etat
50
Allumettes Françaises
Contributions Indirectes 50.

Elle portait aussi, nous affirme notre correspondant, la bande de garantie.

Les allumettes qu'on trouve à l'intérieur ont toute l'apparence d'honnêtes allumettes inflammables et combustibles. Elles sont garnies à leur extrémité d'une pâte rouge qui semble composée de phosphore aux personnes qui ne connaissent pas la chimie et qui ne tentent pas l'allumage. Mais si on frotte, on frotte en vain. Et si on analyse la pâte, on s'aperçoit que c'est tout simplement de la cire à cacheter.

Ce n'est évidemment pas l'Etat qui falsifie ses propres allumettes. La fraude vient donc des mercantis qui servent d'intermédiaires.

Et la Régie, si sévère pour les délinquants qu'on trouve en possession d'une boîte d'allumettes anglaises ou d'un briquet non estampillé, laisse s'opérer sur le front même cette contrefaçon éhontée d'une industrie exclusivement nationale !

La chasse aux embusqués

En lisant l'Officiel, on constate avec admiration que de simples soldats de deuxième classe sont nommés sous-lieutenants contrôleurs de la main-d'œuvre (ou aides-contrôleurs), chargés par définition de débuser les embusqués.

Comme par hasard, ces nouveaux officiers sont tous des fonctionnaires du temps de paix, fort jeunes pour la plupart.

Il semble que ces emplois de contrôleurs devraient revenir à des officiers blessés revenus du front, ou inaptes à faire campagne.

Mais il fallait bien trouver l'embuscade de tout repos pour ceux dont l'existence est si précieuse au pays et à la République, l'embuscade au-dessus de la loi Dalbiez. Et c'est dans la loi Dalbiez elle-même qu'on la trouve.

Qui maintenant débusera les débuseurs d'embusqués ?

Les regrets des bistros

A la date du 9 janvier, M. le général commandant la ... région, écrit ce qui suit :

« Un certain nombre de débitants de boissons qui ont contrevenu aux arrêtés et consignes concernant la vente des boissons alcooliques aux militaires ont été l'objet d'arrêtés de fermeture de la part de l'autorité militaire.

« Par mesure de bienveillance, espérant que la présente décision sera appré-

ciée par tous les intéressés, et en prévision du nouvel arrêté que j'ai signé à la date du 7 janvier 1916, je donne la main-levée des arrêtés de fermeture jusqu'à présent prononcés, sous réserve que les intéressés manifesteront leurs regrets par une note adressée au commandant de la subdivision par la police ou la gendarmerie.

« Les établissements qui ont été fermés pourront donc être ouverts, dès réception de cette note de regrets. »

... Or, il y a deux sortes de contritions : la contrition imparfaite et la contrition parfaite, qui implique le ferme propos de ne plus recommencer.

Quel est le genre de contrition exigé des bistros ?

En tout cas, on ne peut douter, comme dit le général, que la mesure prise par lui « soit vivement appréciée des intéressés ».

EN GRÈCE

DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER

Vous ne pouvez comprendre, si vous ne l'avez vu, tout ce que la vie de nos soldats peut avoir de pénible en Grèce durant cette campagne, ce qu'ils ont à souffrir dans ce pays pauvre, aride, marécageux, dans les vallées où l'hiver est aussi rigoureux que l'été est brûlant. Ils ont la sensation d'être complètement isolés du monde. La poste, quand poste il y a, accepte argent, télégrammes, etc. ; mais pour recevoir d'elle quelque chose, c'est une autre affaire. A Portavio, gros village du Pelion, de trois mille habitants et dont la population double en été, il n'y a ni bureau de poste ni télégraphe ; si vous voulez envoyer un télégramme, en Grèce bien entendu, il faut téléphoner votre dépêche du Grand-Hôtel et s'en remettre à la grâce de Dieu.

Le bakhali (épicière) vend des timbres quand il en a ; vous mettez vos lettres dans une boîte et le mulétier qui, de Volo, apporte la correspondance, les prendra s'il n'est pas trop chargé. Sans cela, elles resteraient trois ou quatre jours dans la boîte. Lorsque, un mois après, vous recevrez une réponse, ce qui est bien problématique, n'oubliez pas de donner un pourboire, quinze ou vingt centimes par lettre, autrement, la prochaine fois, vous pourrez aller chercher vos lettres à Volo.

L'hiver, il va sans dire que le mulétier ne peut pas accomplir régulièrement son service.

Et pourtant, pour des exilés comme nous, vous devez penser que les lettres et les journaux nous sont plus nécessaires que le pain ; c'est une vraie souffrance que de ne rien savoir de ce qui se passe en France.

Il n'existe à Salonique que deux journaux favorables à la cause des Alliés ; tous les autres nous sont hostiles. Ils est déprimant de lire et d'entendre sans cesse : « Ils sont battus ; ils seront forcés de battre en retraite. »

Malgré l'eau de rose dont on a lavé les pieds de M. Denys Cochin, nous constatons que l'élément allemand domine toujours à Athènes : le Palais est totalement allemand ; la langue allemande est obligatoire dans les écoles et les méthodes allemandes ont remplacé partout les méthodes françaises ; dans les magasins s'étalent les produits boches.

Les sujets de Guillaume se sont imposés partout, ils ont littéralement envahi le pays. Fort heureusement, depuis quelque temps, ils ont évacué en grande partie Salonique, mais il en reste encore. La vie à Athènes est à peu de chose près aussi chère qu'à Paris. Le pain coûte 75 centimes, le sucre 1 fr. 45, le pétrole 35 centimes les cent drachmes (125 de nos grammes), même l'huile de ricin a doublé ; il n'y a que le vin qui soit à des prix abordables.

D'après les nouvelles qui nous sont venues de France, vous vous plaignez à bas de souffrir d'une papéresserie extraordinaire. Si vous étiez ici ! A Salonique, la bureaucratie sévit dans toute son horreur ; dans le corps expéditionnaire, les circulaires et les notes doublent celles qui sont en vigueur sur le front français. On dirait qu'il existe un service de surveillance, comme sous la Convention, exigeant que l'on rende compte des plus petits détails parallèlement aux comptes rendus que la logique et les règlements demandent que l'on adresse à ses chefs. Par ailleurs, mille choses restent en détresse parce que la direction n'est pas assez unifiée, et on établit trop d'intermédiaires pour voir de près les détails.

Ainsi nous étions entourés, il y a quelque temps, de cadavres d'animaux que personne n'enterrait. Autre exemple : nous faisons avec des mulets et des chevaux des transports très difficiles qui étaient beaucoup plus coûteux à cause de la mort des animaux et du bris des voitures qu'ils ne l'auraient été si l'on avait installé un Decauville : rien ne s'opposait à ce que l'on en construisit un, mais personne ne prend d'initiative.

Toujours l'éternelle impéritie. Les officiers de marine constataient cet état de choses avec tristesse ; ils pensent que beaucoup trop de civils sont attachés à l'état-major, ils ont raison.

De Haparanda à Tornea

5 novembre (10 h. 10 à 17 h. 10.)

Grande gare inachevée, dans un petit pays qui a doublé depuis l'année dernière. C'est la frontière suédoise. Des soldats, vêtus de houppelandes en peau de mouton, laine à l'intérieur, et descendant à cinq centimètres du sol, coiffés de bonnets de même fourrure, font les cent pas, le fusil sur l'épaule gauche, et regardent curieusement les arrivants.

Passage rapide à la douane ; remise des colis à des commissionnaires qui les transporteront à la gare de Tornea, car le service de bateaux à vapeur annoncé sur les indicateurs est déjà interrompu. Les bateaux sont devant nous, emprisonnés dans la glace ; il fait 21 degrés au-dessous de zéro.

Le jeune docteur qui m'a renseigné hier sur les prisonniers décide de faire la route à pied avec moi : 1 kilomètre environ. Nous sommes un peu effrayés de nous installer dans un traineau, par ce froid vil qui nous surprend et que nous combattons mieux en marchant. Et puis, ce paysage désolé n'est pas sans grandeur et vaut d'être bien regardé. Une épaisse couche de neige couvre le sol ; les sapins en sont chargés au point que leurs branches fléchissent, leur donnant l'aspect d'énormes quenouilles ; les bouleaux, couverts de givre, resplendissent dans la lumière. Un soleil blanc dans un ciel blanc. Pas un souffle d'air. Quelques pétons, des traîneaux chargés de nos bagages, d'autres plus légers emportant de nos compagnons, tout cela glissant sans bruit au milieu de ce grand calme, de cette nature morte, vous émeut profondément.

Nous avions à peine fait une centaine de mètres que, venant sur nous, sur la vaste nappe de glace, se détache une longue file de traîneaux, chargés de fourrures. « Une caravane », me disais-je. Nous croisons bientôt les premiers et, à ma grande surprise, sur ces fourrures, j'aperçois des cannes, des béquilles et, regardant mieux, je devine des formes humaines, enfouies sous des amas de peaux. A peine voit-on un coin de visage, deux yeux brillants. Ce sont de grands blessés allemands et autrichiens que l'on conduit à la gare.

Nous faisons aussitôt demi-tour. Un à un, exactement, nous comptons cent cinquante-doux traîneaux contenant chacun deux hommes.

Spectacle poignant.

Le long d'un quai en bois, tout blanc de givre, sur lequel les traîneaux accèdent, un train composé de onze voitures de troisième classe, comprenant chacune vingt-huit couchettes, quatorze le long de chaque paroi latérale, sept à 0,80 au-dessus du plancher, sept autres à un mètre plus haut. Le milieu du wagon forme un large couloir dont deux tables occupent une partie.

A l'une des plates-formes, des infirmières suédoises reçoivent les blessés : les uns, sur leurs brancards, d'autres avec mille précautions on les transbordent sur les lits inférieurs, car chaque couchette est un véritable lit garni d'un matelas, de draps, de couvertures et d'oreillers ; les autres s'appuyant sur des béquilles, des cannes, ou s'entraînant mutuellement se hissent péniblement et se voient à leur tour désigner leur place.

L'organisation de ce transbordement dénotait parfaite. Chaque blessé a reçu une fiche portant le numéro de son wagon et celui de son lit. Les traîneaux se suivent, les onze premiers, placés dans l'ordre des wagons, et transportent chacun les numéros un et deux qui s'appliquent aux couchettes inférieures sur lesquelles les soins sont plus faciles à donner. Suit une seconde série de onze avec chacun les numéros trois et quatre, toujours pour couchettes inférieures et ainsi de suite une troisième, quatrième série jusques et y compris la septième. Puis à partir de la huitième série ce sont les invalides plus mobiles, les amputés d'un membre, qui occupent les couchettes supérieures. De cette façon il n'y a à la fois qu'un seul traîneau devant chaque wagon, si bien que l'opération se poursuit avec le plus grand ordre et une rapidité vraiment surprenante. Mais que de gemissements étouffés ! que de plaintes retenues ! Les yeux brillent d'un écal névrosé. On sent que, malgré les souffrances qu'elle occasionne, cette nouvelle étape vers le but, vers le pays, reconforte ces malheureux. Plus de morgue : ce sont de grands enfants qui s'abandonnent, remerciaient d'un salut, d'un geste esquissé, d'un sourire. Devant ces ennemis à terre on éprouve un grand sentiment de pitié.

A l'avant du train, un wagon-cuisine et un wagon-infirmier, à l'arrière deux wagons pour les médecins et le personnel hospitalier.

Aussitôt les malades installés, les médecins précèdent à une visite générale, prennent contact avec chacun, contrôlent les fiches médicales, suspendues au cou des malades dans un tube de fer blanc. Les pansements sont vérifiés, consolidés, refaits.

Immédiatement après, distribution d'aliments chauds et départ. Le tout n'a pas demandé plus d'une heure et demie. Cette organisation fait vraiment grand honneur à la Croix-Rouge suédoise qui rivalise de zèle avec la Croix-Rouge suisse à qui nous devons tant pour le bien-être donné, dans de pareilles circonstances, à nos malheureux compatriotes revenant d'Allemagne.

Mais les traîneaux n'avaient pas fini leur tâche. Le train de blessés russes, que nous avions dépassé la veille à Langsele, était arrivé entre temps en gare et, immédiatement, la même opération commença, en sens inverse ; les blessés russes étaient débarqués pour être transportés à la gare de Tornea.

Ici, la joie se manifeste plus bruyamment. C'est la fin du calvaire ; dans quelques minutes, on retrouvera la patrie, on entendra parler sa langue, on reverra des camarades. Il semble que cette joie ressuscite des cadavres. Le sang colore des visages émaciés, les sourires deviennent de vrais rires ; le bavardage, d'abord timide, devient presque violent si bien qu'il faut intervenir, calmer ces bons colosses aux phonies si généralement douces. On n'a plus pitié, on communique dans leur joie, on oublie ce que ces amas de fourrures

cachent de souffrances et de misères, on se sent comme transporté et on pense que ces sacrifices nécessaires n'ont pas été inutiles, qu'ils ont contribué à préparer cette victoire que nous savons certaine.

P. B.

(A suivre).

A la Chambre

LE MORATORIUM DES LOYERS

M. Viviani mis en minorité

« Quel jour, demande M. Deschanel, au début de la séance, le Gouvernement propose-t-il pour la discussion de l'interpellation de M. Jobert sur le moratorium des loyers ? »

Il s'agit de fixer une date. Cela ne va pas aller tout seul.

M. Viviani monte à la tribune et prie M. Aristide Jobert de vouloir bien ne pas insister pour le développement de ses observations sous la forme d'une interpellation.

Il nous semble bien que le ministre, au lieu de parler sur la fixation de la date d'une interpellation, attaque le fond du débat et se place d'emblée sur le terrain juridique.

Il a senti que M. Jobert voulait blâmer les saisies-gagées et les saisies-arrêts pratiquées par certains propriétaires.

Bien que la loi décide qu'aucune poursuite ne peut être dirigée contre un mobilisé jusqu'à la fin des hostilités, le ministre de la Justice se demande si ces saisies-gagées sont contraires à la loi.

Pour résoudre le problème, plusieurs solutions ont, dès hier, été proposées.

On a parlé de la possibilité, pour le garde des sceaux, d'adresser des instructions aux magistrats. C'est là une promesse que je ne ferai pas à la Chambre, car je ne pourrais pas la tenir. (Très bien sur divers bancs.)

Elle est, en effet, inexécutable. Ce que je puis faire, en présence des conflits de jurisprudence qui se sont élevés sur ce point, c'est de saisir la Cour de cassation, et j'ai déjà préparé la procédure en ce sens. (Très bien.)

D'autre part, la Commission de législation examine une proposition de M. Ignace qui apporterait une solution législative à la question. Je suis tout prêt à être entendu par la Commission sur ce projet : elle pourra déposer son rapport dès la semaine prochaine et la discussion en séance publique fournira à M. Aristide Jobert l'occasion de présenter ses observations. (Très bien.)

M. Jobert n'est pas convaincu. Il répond que le garde des sceaux a parfaitement le droit d'influencer les magistrats. La loi du 5 août 1914 l'y autorise. Il ajoute :

« Si vous refusez de prendre les mesures nécessaires pour ramener les magistrats à une plus saine interprétation de la loi, nous avons le devoir d'essayer de vous y obliger. Chaque jour, ce sont de nouvelles poursuites, de nouvelles saisies-gagées. »

Le 9 décembre, j'ai posé au ministre de la justice la question de savoir s'il est possible de faire la saisie-gagée ou la saisie-arrêt en ce qui concerne les femmes de mobilisés ; il m'a répondu que l'article 4 de la loi du 5 août 1914 ne vise pas exceptionnellement les saisies-arrêts ni les saisies-gagées et qu'il appartient aux tribunaux d'apprécier s'ils doivent prononcer ou non des mesures conservatoires.

Si on attend, il y aura encore des saisies-gagées ; pendant que le mari mobilisé peut fomber et mourir pour la patrie, son propriétaire fait saisir ses meubles de sa femme, de son humble ménage. (Vifs applaudissements.)

Je demande que mon interpellation soit discutée le plus tôt possible. (Nouveaux applaudissements.)

Une longue discussion s'engage entre MM. Turrel, Ignace, André Hesse et Levasseur.

M. Jobert cite le cas d'une femme de cultivateur mobilisé qui n'a pas de nouvelles de son mari depuis deux mois, et qui, après s'être vu saisir son pauvre mobilier, se voit contrainte de payer un exploit de 37 fr. 60, plus des droits de gardiennage de 1 fr. 50 par jour. Il faut faire cesser de pareilles pratiques.

M. Levasseur, de son côté, signale l'attitude des juges de paix de Paris et de la banlieue, à l'égard des femmes de mobilisés.

Ces faits influencent la Chambre qui repousse l'ajournement demandé par M. Viviani par 410 voix contre 70.

La discussion immédiate est donc ordonnée. Elle est purement juridique. M. Viviani tente de justifier les mesures moratoires prises par le gouvernement en 1914. Il espère que la question sera tranchée par un projet qui sera voté d'ici au terme d'avril, il blâme les magistrats qui ont pris des décisions contraires à l'esprit de la loi.

Finalement, la Chambre adopte un ordre du jour Deshayes ainsi conçu :

« La Chambre compte sur le Gouvernement pour prendre les mesures nécessaires qui empêcheront que les dettes moratoires ne soient frappées de saisies-gagées ou de saisies-arrêts sans la décision du juge. »

M. Landrey a ensuite la parole dans la discussion du projet relatif à la déclaration des biens des sujets de puissances ennemies. Le Sénat a adouci ce projet. M. Landrey demande le rétablissement du texte voté par la Chambre, et qui est un peu plus sévère pour les Boches, en ce qu'il empêche les sociétés interposées.

Le texte du Sénat est maintenu. La séance est levée à six heures et demie.

Jean Druif

Le silence ne supprime pas les événements.

"L'Œuvre" Économique

POUR LA DÉFENSE du Génie français

Comment se fait-il que la France, qui a vu naître la plupart des grandes découvertes scientifiques, se soit laissée battre par l'Allemagne sur le terrain industriel, c'est-à-dire sur un terrain où, semblait-il, elle ne devait craindre personne ?

Les raisons de cette défaite sont multiples et complexes. Ce n'est pas le moment de les analyser ici.

Toutefois, il en est une — ce n'est pas la moins importante — qu'une magistrature étudiante de M. A. de Laigue (*Revue* du 15 janvier) vient de mettre à l'ordre du jour. C'est l'absurdité de notre législation des brevets d'invention.

Depuis 1844, en effet, depuis la trop fameuse loi Arago, la propriété industrielle a cessé d'être... une propriété, pour être remplacée par un vague droit de préférence permettant tout juste à l'inventeur d'exploiter sa découverte pendant quinze ans, à la condition de payer à l'Etat une taxe de 100 francs chaque année, sous peine de déchéance. Comme qui dirait une amende périodique infligée à l'inventeur pour le punir d'avoir fait œuvre utile !

Si encore ce privilège précaire était réellement protégé ! Mais l'on sait ce que signifient les quatre lettres fatidiques S. G. D. G., qui décorent le brevet français. Elles signifient que le gouvernement ne s'intéresse à une découverte que pour la rançonner, et qu'il ne répond ni de son originalité, ni de sa valeur intrinsèque, dont il n'a même pas pris la peine de se rendre compte.

Comme il en est tout autrement en Allemagne, où les inventions font l'objet d'une étude méticuleuse et ne sont homologuées qu'après avoir subi, devant la *Patentamt*, une série d'éprouvettes, éliminatoires, le brevet allemand a fini par acquiescer, aux yeux du public, une importance capitale. Par le fait, il est devenu l'indispensable certificat sans lequel l'affaire ne vaut même pas d'être tentée, et la première question qu'on pose infailliblement à l'inventeur en quête de capitaux est celle-ci : « Avez-vous le brevet allemand ? »

Quand on connaît l'absence de scrupules des Boches et leur dédain du droit d'autrui, l'on conçoit tout le parti qu'ils peuvent tirer d'un tel régime, obligeant le récipiendaire à abattre toutes ses cartes, pour le plus grand profit de leur propre industrie.

Avant que l'inventeur, qui a souvent épuisé ses ressources en tâtonnements et en essais, ait eu seulement le temps de reprendre haleine, sa découverte a été communiquée à tous les intéressés d'outre-Rhin, qui n'auront garde de la laisser perdre. Elle est la principale raison pour laquelle tant d'inventions françaises ne survivent que sous l'égide de l'estampille allemande, soit que l'inventeur ait été circonvenu ou dépoillé, soit qu'on ait tourné son brevet.

La prospérité industrielle de l'Allemagne était faite, pour une large part, de ces embûches et de ces contrefaçons. Et si nous n'y prenons garde, cela recommencera de plus belle après la guerre, car les mêmes causes engendrent fatalement les mêmes effets.

Que faire ? M. A. de Laigue va nous le dire en termes précis.

Il faut faire, tout d'abord, que la propriété industrielle soit une propriété, sinon perpétuelle, au moins d'aussi longue durée et aussi solidement assise que la propriété littéraire, par exemple.

Il faut non seulement l'exempter de tant de charges et de formalités inutiles et même vexatoires dont elle est grevée, mais encore l'entourer du plus de garanties possible, à commencer par celle garantie de l'examen préalable, à laquelle l'Allemagne a dû sa prééminence. N'est-ce pas le meilleur moyen de dissiper l'atmosphère de prévention qui, trop souvent, chez nous, isole l'inventeur, et de lui permettre de trouver le crédit dont il a besoin un peu plus facilement que sur ses affirmations toujours sujettes à caution, parce que intéressées, et sur sa mine, souvent pitoyable ?

Il faut enfin que la France prenne l'initiative de la création du brevet international, valable après la transcription de rigueur chez toutes les nations ayant adhéré à une Ligue analogue à l'Union postale universelle. Il est inadmissible, en effet, quand une fois la civilisation, la vraie, aura repris ses droits, l'inventeur soit obligé, pour conserver son bien et le fruit de son travail, de payer tribut en passant d'un pays à l'autre, à l'instar de ces explorateurs de l'Afrique centrale de qui chaque chef de tribu exige un pécage.

D'autres réformes s'imposeraient encore. Mais celles-ci sont les plus essentielles et les plus urgentes. N'attendons pas pour les amorcer que la clôture des hostilités nous ait mis sur les bras cette œuvre formidable de restauration nationale : pour laquelle ce ne sera pas trop de l'intelligence et de l'énergie in-

légrales de tous les hommes de bonne volonté.

Il y va, suivant les fortes paroles de M. Claude Gouhin, président de l'Association des Inventeurs et Artistes industriels, « du bon renom de notre démocratie, de notre fortune industrielle et de notre avenir même de grande nation » !

Emile Gautier

Une histoire de... cochons !...

Encore la hausse

Comment nous la créons nous-mêmes

Le porc va augmenter encore, par la faute de l'Intendance, même dans les régions productrices. Il en sera de même du mouton, du bœuf et du veau, l'Intendance continuant à acheter à tort et à travers.

Dans le centre de la France, les porcs sont achetés par les commissions de ravitaillement 77 fr. 50, ce qui est un bon prix, mais les charcutiers du pays et certains intermédiaires achètent à 95 et 96 francs. Par exemple, les frères Raas, laitiers à la Roche-Corbon (Indre-et-Loire), sujets suisses, achètent à ces prix dans les foires de Touraine et du Berry. Le *Journal du département de l'Indre* a signalé récemment une hausse inattendue et injustifiée dans ces foires.

En outre des protestations légitimes des propriétaires réquisitionnés au prix de 77 fr. 50 — prix supérieur cependant à la moyenne du temps de paix — il faut tenir compte des protestations du consommateur.

Nous supposons qu'il n'y ait à cette hausse que des motifs avouables. Nous ne pouvons pas croire que des intermédiaires peu scrupuleux aient formé le projet de faire renchérir en France le coût de la vie, tout en ravitaillant l'ennemi.

On peut trouver à cette hausse une cause plus légitime : l'affolement.

Les charcutiers et laitiers paient très cher tous les porcs qu'ils trouvent à acheter, en ce moment, parce que, ignorant quelles sont les quantités que l'Intendance se propose d'enlever dans la région, ils craignent de manquer de marchandises. Ils préfèrent s'approvisionner aujourd'hui sur place à un tarif plus élevé que risquer, plus tard, des achats sur des marchés plus éloignés de leur résidence où le déplacement et le transport ajouteraient de nouveaux frais au prix du bétail acquis.

Le commerce local, dans la crainte où il se trouve de manquer de bêtes, crée lui-même une hausse dont il souffre et que les acheteurs pour Paris et les divers intermédiaires sont obligés de suivre, lorsqu'ils ne l'accélèrent pas.

Il suffirait à l'Intendance de savoir et de proclamer combien il lui faudrait, par exemple, de porcs par département — (le nombre de ces animaux ayant été recensé et la consommation normale étant connue) — pour rassurer les acheteurs. Mais l'Intendance ne dit rien, et les sous-intendants qui n'agissent que sur des ordres brusques ignorent aujourd'hui ce dont ils auront besoin dans un mois.

Les commissions de ravitaillement réquisitionnent au jour le jour, sans méthode, sinon sans contre-ordres ! Les chiffres imposés à chaque région étant ignorés et aucune cohésion n'existant entre les diverses commissions, l'affolement est facile.

On arrive ainsi à des résultats désastreux.

1° Quand il s'agit de grains, le paysan essaie de soustraire sa récolte aux réquisitions dans l'espoir de la vendre plus avantageusement et, comme cela s'est produit en 1915, il arrive aussi qu'elle lui reste pour compte et qu'elle se gâte.

2° Quand il s'agit de bétail, il cherche à vendre tout de suite au plus haut prix et il arrivera que, dans un court délai, l'Intendance — qui n'a pas interdit la sortie des porcs — ne trouvera plus de porcs à acheter, ni de moutons, ou bien se verra obligée, comme en 1915, de réquisitionner des bêtes maigres médiocres qui donnent 10 ou 15 o/o d'os de plus que les grasses.

En effet, le bétail maigre, fournissant moins de viande, revient, à prix égal sur le poids vif, de 10 à 15 o/o plus cher que le bétail gras. C'est une perte nette. Dans beaucoup d'achats de bétail, il n'y a même eu de net que ce déchet !

Ce qu'on pourrait faire

Il semblait pourtant qu'après dix-sept mois de guerre on devrait savoir quelles quantités de viandes sont nécessaires chaque mois pour les armées, et dans quelles proportions on doit imposer chaque région. Ces chiffres une fois connus et les préfets ayant réservé les quantités nécessaires à la consommation de

chaque département, au prix marqué pour les réquisitions de l'armée, le surplus aurait pu être cédé aux centres non producteurs, au même prix augmenté du port.

Et si, malgré les interdictions légales, des courtiers peu scrupuleux avaient ravitaillé nos ennemis, du moins n'auraient-ils pas pu provoquer en France une hausse du coût général de la vie. D'ailleurs, le troupeau recensé et réservé, il eût été difficile de se livrer à la contrebande. Paris eût été protégé contre la hausse, si on avait pris soin de répartir les quantités qui lui sont nécessaires sur diverses régions, comme on a fait pour les légumes, et si les quantités de viandes importées avaient été réparties également.

Enfin on eût évité de traîner en correctionnelle des paysans, ayant leurs fils aux armées, qui se refusent de livrer leur bétail aux réquisitions à un tarif inférieur à ceux que pratique le commerce et qui cachent leurs porcs, dans l'espoir de les vendre 95 ou 98 francs au charcutier du coin, si ce n'est à M. X... ou Y..., sujet suisse ou naturalisé suisse !...

On nous écrit :

Les salaires des ouvrières

Ces salaires sont des salaires de famine.

Pourquoi ne formerait-on pas des associations de veuves de la guerre auxquelles seraient confiées les entreprises militaires : masques, lunettes, ceintures de liège, etc., etc. Ces associations s'occuperaient elles-mêmes de l'achat des matériaux, du coupage, etc., et la main-d'œuvre serait répartie entre tous les membres ; une ou deux veuves seraient chargées du soin de recevoir et distribuer le travail, tenir les comptes ; de diriger, en un mot.

Ainsi tous travailleraient pour chacun, et chacun pour tous ; le travail serait rémunéré comme il convient, et les bénéfices de l'association répartis entre tous les membres. N'est-il pas honteux de voir une ouvrière travailler assidûment pendant huit heures pour gagner 1 fr. 35 ? Ne serait-il pas juste, d'autre part, que l'Etat pensât d'abord à celles qui ont donné à la patrie ce qu'elles avaient de plus cher ? Si elles sont résignées à ne plus avoir de bonheur, au moins qu'on n'abuse pas de leur détresse, qu'on leur donne le moyen de gagner honnêtement leur vie et d'élever leurs pauvres petits orphelins, quand elles ont la consolation d'en avoir.

J'ai voulu faire des lunettes contre les gaz asphyxiants : on est payé 9 centimes par paire, en fournissant le fil. Une personne vive ne peut faire plus de 15 à 17 paires de lunettes dans sa journée.

Exportations espagnoles

On proteste, en Espagne, contre les prix trop élevés de certains produits comme l'huile et le vin. La récolte d'huile d'olive a été, cette année, extrêmement abondante ; cependant l'huile augmente de jour en jour. Le vin, déjà fort cher à cause de la mauvaise récolte de l'automne dernier, devient aujourd'hui insupportable. Cela provient de ce que les étrangers s'approvisionnent en Espagne. Certains conseils municipaux français, au dire de *l'El Diluvio*, de Barcelone, auraient demandé la suppression des droits de douanes sur les vins étrangers. Des Espagnols réclament de leur gouvernement l'interdiction de l'exportation des vins, afin d'éviter le renchérissement de cet article de première nécessité.

A la Société française de fournitures militaires

Un conflit s'est élevé à la Société Française de fournitures militaires, dont les ateliers se trouvent rue Walleau, à Paris, entre un certain nombre d'ouvriers et d'ouvrières et la direction. Celle-ci ayant constaté que quelques ouvrières, employées au faitage de la chaussure, faisaient des journées au-dessus de la moyenne, a voulu abaisser le tarif appliqué jusqu'ici et qui est déjà inférieur à celui en usage avant la guerre. Les ouvrières lésées ont fait observer que, si certaines d'entre elles s'appropriaient, c'était au détriment de la bonne exécution du travail et qu'en admettant que des chaussures mal façonnées fussent acceptées par l'Intendance, ce sont les soldats qui, finalement, seraient les victimes.

L'argument n'a pas tout à fait convaincu la direction qui a cependant fait un effort en augmentant un peu le tarif qu'elle voulait imposer mais sans vouloir reprendre l'ancien. De leur côté les ouvrières ne voulaient pas céder et elles ont acquis à leur cause les ouvriers qui font le finissage des chaussures à la machine. Les unes et les autres insistent également pour qu'on les fasse surveiller par des contremaîtres compétents en matière de fabrication de chaussures, ce qui ne serait pas le cas.

La Société Française produit actuellement 700 paires de chaussures par jour. Mais l'Intendance en voudrait 1.200.

Qui a lu *L'Œuvre* aujourd'hui
la lira demain

Le procès Rothschild

Hier, a été rendu par la chambre des appels correctionnels, présidée par M. Bidault de L'Isle, le jugement de l'affaire Raunheim contre Rothschild frères.

On sait que M. Raunheim avait été condamné pour injure et diffamation envers les frères Rothschild, à trois mois de prison avec sursis et deux cents francs d'amende, par le tribunal correctionnel. M. Raunheim avait fait appel de cette sentence.

La chambre des appels correctionnels a rendu l'arrêt suivant :

« Considérant que Raunheim a été longtemps, jusqu'en 1910, en rapports avec la maison de Rothschild frères, en qualité de courtier en métaux ;

« Considérant que, le 17 novembre 1914, Raunheim saisissait le procureur de la République près le tribunal de la Seine d'une plainte, désignant les Rothschild comme agents de la Metallgesellschaft, et leur reprochant d'avoir, depuis 1910, chargé cette société de la vente exclusive du plomb provenant de leurs mines de Pennaroya et dans laquelle, d'autre part, il insinuait que les Rothschild avaient, depuis la guerre, poursuivi leurs opérations avec nos ennemis, sous le couvert des sociétés anonymes Pennaroya, Boleo, le Nickel désignées par des conseils d'administration comprenant les frères Rothschild, leurs parents et leurs employés ;

« Considérant que le 20 janvier 1915, puis le 6 février 1915, Raunheim a adressé au procureur de la République de nouvelles lettres pour dénoncer la société le Nickel, dont selon lui, la maison Rothschild, derrière la marque de l'anonymat, serait seule propriétaire ; qu'il attribuait à cette société l'affrètement et le chargement en novembre 1914, en pleine guerre, d'un navire au profit de la maison Krupp, ajoutant qu'aucune épithète ne saurait qualifier l'étendue du crime de MM. de Rothschild, affirmant leurs agissements coupables ; qu'ils empêcheraient le déclenchement simultané de notre armement et de notre mobilisation, ajoutant que sans leur connivence avec l'Allemagne, l'admirable ruée de nos enfants vers la frontière eût été efficace ;

« Considérant que la culpabilité de Raunheim doit être appréciée avec une sévérité d'autant plus grande que ses imputations ont, en un pareil moment, au cours de la lutte sans merci de la guerre actuelle, un caractère particulièrement de gravité, puisqu'elles étaient de nature à troubler profondément le sentiment public ;

« Considérant que les imputations de Raunheim sont, dans la précision de leurs détails, essentiellement de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération des demandeurs ;

« Considérant que Raunheim n'a pas contesté sa responsabilité, mais que, dans le but de justifier sa bonne foi, il a fait plaider devant la cour la vérité de ses allégations ;

« Considérant que ce point du débat reste irrémédiablement dominé par une situation fort significative et qu'en l'espèce le débat permettait à Raunheim d'établir, devant ses juges, par les voies ordinaires, la réalité des faits ; or Raunheim n'a point usé de son droit à la preuve ;

« Par ces motifs : confirme le jugement du tribunal correctionnel, condamne Raunheim à deux mois de prison, sans sursis, à 1.000 francs d'amende, et à cinq insertions. »

LE NOUVEL AN ORTHODOXE

C'était hier le premier jour de l'année orthodoxe. A cette occasion un service religieux a été célébré à onze heures du matin, en l'église rue de la rue Daru.

L'ambassadeur de Russie et Mme Isvolski, le haut personnel de l'ambassade et les membres de la société russe à Paris y assistaient.

Il en a été de même à l'église grecque de la rue Georges Bizet, où se sont rendus, dans la matinée, le ministre de Grèce, le personnel de la légation et les Hellènes de Paris.

L'affaire des fausses réformes

Une plainte est venue se greffer sur l'affaire des fausses réformes. Le secrétaire d'état-major Du Bosq qui avait été dernièrement dans le bureau du commissaire de police d'Hubert l'objet de violences graves de la part du docteur Laborde, aide-major de 2^e classe, et avait porté plainte contre ce dernier, pour voie de fait par supérieur sur inférieur, a été entendu, hier, contradictoirement avec le médecin, dans le cabinet du capitaine Bouchardon, rapporteur près le troisième conseil de guerre.

D'autre part, le capitaine rapporteur a lancé deux mandats d'arrêt contre deux militaires qui auraient eu recours aux bons offices des docteurs Lombard et consorts.

LES ALLOCATIONS

Le ministre de l'intérieur, M. Malvy, vient d'adresser une circulaire aux préfets au sujet des allocations accordées aux familles des mobilisés qui exploitent des domaines agricoles.

Il leur dit de veiller avec soin à ce que les commissions examinent avec plus de bienveillance la situation de ces familles, car il en est encore beaucoup qui sont privées du bénéfice de la loi.

AU PARLEMENT

La crise de l'aviation

Nous avons annoncé que M. René Besnard devait être entendu par la commission de l'armée. Cette audition a eu lieu hier.

Le sous-secrétaire d'Etat a exposé la situation des services de l'aviation et indiqué les améliorations réalisées.

La commission continuera dans une prochaine séance l'examen du programme de 1916.

Les employés des P. T. T. mobilisés

La commission des P. T. T. de la Chambre a pris, hier, une longue délibération au sujet de la mobilisation des employés des P. T. T. Elle déclare que « la mobilisation des agents des P. T. T. ne doit pas entraî-

ner, soit des suppressions d'organes postaux, soit des retards dans l'acheminement des correspondances ».

Elle demande, en conséquence, que la mobilisation des agents soit réalisée avec prudence.

LE LAIT A PARIS

L'approvisionnement de Paris en lait est actuellement l'objet de vives préoccupations et les grandes sociétés laitières cherchent à remédier à la crise en étendant leur rayon d'action.

Déjà en 1911, alors qu'une crise du lait sévissait dans la capitale, la Compagnie d'Orléans avait facilité ces approvisionnements à grandes distances en abaissant de 0 fr. 08 à 0 fr. 04, à partir de 250 kilomètres, la taxe kilométrique par tonne applicable aux expéditions de lait par wagon chargé d'au moins 2.500 kilogrammes ou payant pour ce poids, et cet abaissement avait été alors grandement utilisé.

Pensant que le tarif très réduit de 1911 pourrait encore aider à la solution de la crise actuelle, la compagnie vient de demander à l'administration de l'appliquer pendant une période de deux ans.

MORT DU COLONEL SEVELLE

Le lieutenant-colonel Sevelle, président de la Société des Vétérans des Armées de Terre et de Mer, vient de mourir subitement au camp de Mailly où, depuis un an, il présidait le conseil de guerre de la deuxième région. Le défunt appartenait à l'arme de la gendarmerie.

Une messe parlementaire

A la demande d'un certain nombre de sénateurs et de députés, le cardinal Amette vient de décider qu'une messe serait célébrée jeudi prochain, 20 janvier, à dix heures du matin, en l'église de Notre-Dame-des-Victoires, pour la France et ses armées et pour les armées alliées.

FERMETURE D'UN CERCLE

L'Association des Méridionaux, un cercle qui comptait un grand nombre de membres, vient d'être fermée par mesure administrative, à la demande du gouverneur militaire de Paris.

RÉPONSES

QUESTIONS DIVERSES

Boulet. — Il n'y a aucun projet de loi sur les pertes des commerçants. Ils bénéficient seulement du moratorium pour les loyers et pourront sans doute en obtenir des réductions.

Lecteur assidu Ivory. — Vous avez seulement le droit de suspendre vos paiements sans déchéance. Votre contrat ne peut être annulé.

Fonctionnaire réjoui. — Le ministre des finances vous fournira le renseignement.

Faurel. — Faites au préfet, sur papier timbré à 60 centimes, une demande de dégrèvement.

LA VIE CHÈRE

Situation à peu près semblable à celle de la veille, hier, aux Halles centrales. Le kilo de veau est encore en augmentation de dix centimes ; par contre, le mouton a baissé dans une même proportion. Légère diminution dans les prix de certaines catégories de légumes.

VIANDE	Le kilo
Pot-au-feu	1,30 à 1,80
Aloyau entier	2,20 à 3,40
Veau entier	2,30 à 3,20
Epaule de veau	2,10 à 2,50
Mouton entier	1,60 à 3,00
Gigot	2,80 à 4,00
Ragoût de mouton	1,40 à 1,70
Porc entier	2,50 à 3,00

VOLAILLE	Le kilo
Poulet	4,20 à 4,50
Lapin	2,70 à 3,00
Oie	2,45 à 2,50

POISSON	Le kilo
Cabillaud	1,25
Carrelet moyen	1,50 à 1,75
Congre	1,25 à 1,75
Raie	1,25 à 1,50
Harang français, le cent	15,00
Maquereau moyen, le kilo	2,50

LEGUMES	Le kilo
Carottes	les 100 bottes 50,00 à 70,00
Navets	10,00 à 25,00
Poireaux	40,00 à 70,00
Choux, le cent	10,00 à 40,00
Pommes de terre, les 100 kil.	14,00 à 35,00
Pommes communes	14,00 à 30,00

BEURRE	Le kilo
Cours moyen général	5,30

FROMAGE	Le kilo
Camembreg de Normandie	87,00 à 105,00

Tué dans un accident d'automobile

Devant la dixième chambre du tribunal correctionnel comparait, hier, M. Janssen, sujet hollandais, représentant de fabrication, inculpé d'avoir, le 4 septembre 1915, causé en passant avenue du Roule, avec son automobile, la mort de M. Milliez, père du dessinateur d'affiches bien connu, Misti.

M. Lermite défendait M. Misti partie civile ; M. Janssen était assisté de M. Ferré. Le tribunal a condamné ce dernier à quinze jours de prison et huit mille francs de dommages-intérêts.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

DÉFÉSTRATION

M. Loutsch, homme d'Etat peu connu en France, était président du gouvernement du Luxembourg et premier ministre de la grande-duchesse : il ne l'est plus ; il a donné sa démission contre sa propre volonté, contre celle de sa souveraine et contre celle des Prussiens à qui la souveraine a offert son cœur, son âme, ses services. Elle est en effet leur complice ; elle est à eux.

Les Luxembourgeois ne peuvent se débarrasser ni des Prussiens ni de la grande-duchesse, mais ils avaient un moyen de se débarrasser du mandataire de ces gens-là : ils ont mis le ministre en minorité aux élections, et parce que les Prussiens ont négligé d'organiser le grand-ducé comme ils ont organisé la Grèce, le moyen a réussi, le ministre s'en va.

La séance d'ouverture de la Chambre a été animée par un incident joyeux et très symbolique : l'opposition jeta par la fenêtre deux fauteuils de ministres. Ce modeste commencement de déféstration servira d'avis à la souveraine : il existe dans le mobilier gouvernemental un autre siège qui passera par la fenêtre au jour de la libération, c'est le trône. Elle est galamment avertie de ne pas se trouver assise dessus à l'heure critique. — ACHILLE FLISTA.

AUTOUR DE SALONIQUE

Sur la frontière

Salonique, 14 janvier. — Les aviateurs alliés rapportent qu'une grande activité, facilitée par un temps très doux, règne parmi les troupes ennemies au delà de la frontière grecque. On doute cependant qu'elles puissent réparer les ponts suffisamment pour qu'ils supportent la grosse artillerie.

Des troupes turques, commandées par des officiers allemands, arrivent à Xanthi, sur la ligne de Dedeagatch ; cependant, les Turcs ne portent pas l'uniforme allemand, comme on s'y était attendu lorsque l'ennemi prévoyait une opposition de la part de la Grèce. Tout est tranquille le long de la frontière, sauf de fréquents duels aériens ; l'ennemi évite les patrouilles de cavalerie franco-anglaises.

Nos effectifs d'après les Allemands

D'après le correspondant à Sofia du *Berliner Tageblatt*, les Anglo-Français dans les Balkans seraient au nombre de 250.000 dont 180.000 combattants effectifs. Près de 200.000 hommes avaient déjà débarqué à Salonique à la Noël ; depuis lors, 20.000 autres ont débarqué et, en outre, 60.000 dans le golfe d'Orfano.

Dialogue concernant Corfou

Athènes, 14 janvier. — Le gouvernement grec a décidé, comme on s'y attendait, de protester contre le débarquement des troupes alliées à Corfou, débarquement qui a été effectué avant l'arrivée de la réponse grecque à la notification du projet d'installer les Serbes dans l'île.

Les cercles alliés font remarquer que la notification ne demandait pas de réponse puisque les puissances alliées ont seulement averti la Grèce de la nécessité d'employer Corfou comme lieu de réorganisation pour les troupes serbes. Elles ajoutent, d'ailleurs, qu'elles n'avaient aucune intention de porter atteinte à la souveraineté de la Grèce.

LE MONTENEGRO SUCCOMBE

Bonnes paroles

De Rome au *Daily News* : « Si les Monténégrins ont recours à une guerre en montagne, l'invasion autrichienne sera rendue très difficile et pourra être retardée assez longtemps pour qu'on ait le moyen de leur envoyer des renforts et de l'artillerie de montagne capables d'arrêter l'avance autrichienne. »

Oui, mais en attendant... [Les Autrichiens ont actuellement à surmonter les difficultés du transport de leur artillerie par dessus le Lovcen, ce qui doit retarder leur marche, de sorte que les Monténégrins pourraient organiser une nouvelle défense.]

Cettigné est occupé

La ville de Cettigné, capitale du Montenegro, est occupée par les troupes autrichiennes, ainsi que l'annonce une dépêche de Vienne transmise par Amsterdam.

FEUILLETON DE L'« ŒUVRE »

dû 15 janvier 1916.

54

La Poilue

PAR

Une PREMIÈRE de la rue de la Paix

DEUXIÈME PARTIE

XXIX

Jean se prépare à partir

La petite fille nerveuse et sensible — sensibilité délicate et charmante qu'elle devait garder toute sa vie — venait de s'évanouir.

Elle était restée deux jours au lit ; le vicarier était venu la voir : c'était un homme jeune, au beau visage clair, distingué dans sa longue douillette de drap fin close jusqu'au col. Dans ses belles mains effilées, il avait pris les petites mains de l'enfant en disant d'une voix douce qui l'avait tout de suite guérie :

LE TSAR A L'ARMÉE RUSSE

Pétrograd, 14 janvier. — L'ordre du jour suivant a été adressé par l'empereur Nicolas à l'armée et à la marine :

« L'année 1915 vient de s'écouler pleine d'actes d'abnégation de la part de mes glorieuses troupes. Dans la dure lutte avec l'ennemi fort en nombre, et qui utilisait toutes ses ressources, elles le harassèrent et enrayèrent son invasion, lui opposant leur poitrine comme un bouclier inexpugnable protecteur de la patrie.

« Au seuil de la nouvelle année, je vous envoie mes salutations, vaillants guerriers. De cœur et de pensée, je suis avec vous qui combattez dans les tranchées ; que le Très-Haut vous aide dans vos travaux et exalte votre courage. Retenez bien ceci : Notre Russie bien-aimée ne peut pas assurer son indépendance, ses droits, faire valoir son travail et développer ses richesses sans avoir remporté une victoire décisive sur l'ennemi. Pénétrez-vous qu'il ne peut y avoir de paix sans la victoire. Malgré les peines qu'elle peut nous occasionner et les victimes qu'elle peut nous coûter, nous devons fournir la victoire à la patrie.

« Naguère j'ai eu l'occasion de saluer certains régiments sur les champs de bataille de Molodetchno et de Viléika, célèbres par les combats de septembre.

« J'ai senti le cœur chaleureux, l'élan et la ferme volonté de tous de remplir le devoir sacré de la défense de la patrie.

« J'entre dans la nouvelle année en croyant fermement à la grâce de Dieu, à la puissance morale, à la résolution inébranlable, à la fidélité entière de la nation russe, à la valeur martiale de mes armées de terre et de mer.

« Signé : NICOLAS. »

Succès russe au Caucase

Communiqué russe

Pétrograd, 14 janvier. — Front occidental. — On ne signale aucun changement.

Front du Caucase. — Au cours des combats livrés sur ce front, nous avons pris plus de trois cents Askaris, quatre canons et une grande quantité de caissons de munitions.

Un détachement kurde, qui faisait une tentative d'offensive dans la région du nord-ouest de la ville d'Ardjiche, a été refoulé dans la direction de l'ouest.

LA SANTE DE GUILLAUME II

Les rumeurs aventureuses ont circulé hier plus abondamment encore que les jours précédents ; mais pas un seul témoignage, pas un seul fait précis ne donne la moindre consistance à ces on-dit pourvus de certificats d'origine aussi discutables que les permis de séjour octroyés par M. Malvy.

Nous répétons donc que Guillaume II peut parfaitement être malade, gravement malade, mourant, mais nous n'en savons rien et ceux qui disent savoir n'en savent pas plus que nous. — A. P.

LE VOYAGE DU CARDINAL MERCIER

Milan, 14 janvier. — Hier soir, aussitôt après son arrivée, le cardinal Mercier s'est rendu à la basilique Santo-Ambrosio et à la cathédrale qu'il a visitées, puis il a pris part à un dîner intime chez le cardinal Ferrari.

Ce matin, à six heures, il a célébré la messe à la cathédrale et est retourné ensuite à l'archevêché ; peu après, il est monté dans l'automobile du cardinal Ferrari et s'est rendu à la gare ; à sept heures, il est parti pour Rome, salué respectueusement par la foule nombreuse qui se trouvait à la gare.

Tous les journaux saluent l'éminent primat de Belgique et souhaitent que justice lui soit rendue.

Rome, 14 janvier. — Le cardinal Mercier est arrivé ce soir. Il a été reçu par de nombreuses notabilités et les membres de la colonie belge.

COMMUNIQUE BELGE

Duel d'artillerie surtout au centre du secteur belge. La lutte à coups de bombes a été reprise dans la région de Steenstraete.

Grave affaire en Suisse

Comment le secret fut découvert

Genève, 14 janvier. — Voici comment a été découverte l'affaire des colonels Egli et de Wattenwyl :

Il y a quelque temps, une délégation du Conseil d'Etat de Genève parmi les membres de laquelle se trouvaient MM. Magnana et Fazy, surveillait un des colonels actuellement en cause, sur des agissements duquel certains renseignements confidentiels étaient parvenus aux autorités genevoises. Puis M. Willemin, en décembre, signala de nouveau des faits dont le colonel Secrétan avait aussi connaissance.

C'est alors que par sanction les deux officiers furent déplacés, mais on apprit autre chose encore, ce qui motiva la dernière démarche de la députation romande qui a été reçue mardi à Berne, deux fois avant la séance du conseil fédéral et une fois après. A cette séance assistaient, outre le général Wille, MM. de Rabourts et Guinand, députés de Genève ; Chavannes, président du conseil communal de Lausanne et Georget, député du canton de Vaud ; Philippe, Godet et Favarger, députés de Neuchâtel, et enfin M. Daguet, député de Fribourg.

Le général Wille, en vertu de pleins pouvoirs, a exclu les deux officiers du bureau de l'état-major, une heure et demie après avoir eu connaissance des faits.

Lèse-majesté en Suisse

Genève, 14 janvier. — Aujourd'hui a eu lieu, devant la cour pénale fédérale, le procès intenté à Elvevo Crivelli, pour publication d'une poésie injurieuse contre l'empereur d'Allemagne. Crivelli a été condamné à 300 francs d'amende ; la taxe de justice et les frais sont fixés à 100 francs.

[Cette condamnation survient à propos pour servir de pénalité au cas de M. Caburi, correspondant du *Corriere della Sera*, expulsé de Suisse à l'aide de chicanes policières dissimulant le motif réel et inavoué : offense à la majesté de l'empereur d'Autriche.]

LA QUESTION ALIMENTAIRE EN ALLEMAGNE

Copenhague, 14 janvier. — Le *Berliner Tageblatt* annonce que pour chaque famille d'au moins trois personnes il sera délivré trois coupons de graisse donnant droit à une demi-livre de graisse par semaine au prix de 3 francs la livre. Les trois coupons seront joints aux cartes de pain et seront valables jusqu'à la fin de février à condition d'être utilisés le 15 janvier, le 1^{er} et le 15 février.

La *Deutsche Tageszeitung* déclare que si l'on veut apprécier l'influence des prix maxima sur la vente de la viande de porc, il faut consulter les statistiques. Avant les prix maxima, on amenait chaque semaine sur les seize grands marchés allemands 60.000 porcs. Depuis la réglementation le nombre est tombé à 16.000 et se soutient maintenant aux environs de 20.000.

LES BANDITS MEXICAINS

Washington, 14 janvier. — M. Lansing a reçu, avec l'expression des regrets du représentant du général Carranza l'assurance que son gouvernement prendrait des mesures efficaces contre les auteurs des assassinats, c'est-à-dire contre les forces du général Villa, secondé par le général Rodriguez commandant des révolutionnaires.

Des troupes sont envoyées avec mission de capturer ou de tuer la bande entière. Effectivement, on annonce la capture des généraux Rodriguez et Alméida, ainsi que de plusieurs chefs. Alméida a été fusillé sur place.

NOUVEAUX MINISTRES BELGES

Le Havre, 14 janvier. — Le roi des Belges, sur la proposition du conseil des ministres, vient de faire appel au concours de trois membres de l'opposition, le comte Goblet d'Alviella, chef de la gauche libérale au Sénat ; MM. Paul Hymans, leader de la gauche libérale à la Chambre, et Emile Vandervelde, leader de la gauche socialiste.

Ceux-ci, qui étaient ministres d'Etat, font maintenant partie du cabinet et participeront directement au gouvernement du pays.

LES "GOTT-MIT-UNS" TONNENT

Sermons de pasteurs allemands

Londres, 14 janvier. — Le *Daily News* publie le compte rendu de trois sermons prêchés dernièrement en Allemagne et qui démontrent que les accusations portées contre le pastoralat allemand ne sont pas exagérées.

Le pasteur Zobel, prêchant dans la grande église luthérienne de Leipzig, a dit : « C'est avec une conscience profonde de notre mission, que nous nous félicitons lorsque nos canons écrasent les fils de Satan, lorsque nos sous-marins envoient au fond de la mer des milliers de non-dûs. Leurs souffrances doivent nous faire plaisir, leurs cris de désespoir ne doivent pas émouvoir des cœurs allemands. Il ne faut avoir aucune pitié pour les Anglais, les Français et les Russes qui se sont vendus au diable. »

Le pasteur Seebj, professeur de théologie à Berlin, prêchant dans la cathédrale, a dit : « Nous ne haïssons pas nos ennemis, mais nous croyons juste de les tuer, et de les faire souffrir ; nous accomplissons ainsi une œuvre de charité. L'Allemagne, qui aime les autres nations, les punit pour leur bien. »

Le pasteur Fritz Philippi, de Berlin, a dit : « La mission divine de l'Allemagne est de crucifier l'humanité ; le devoir des soldats allemands est donc de frapper sans merci ; ils doivent tuer, brûler, détruire ; toute demi-mesure serait inique ; que la guerre soit sans pitié. »

LE PAPE DONNE

40.000 litres pour nps régions envahies

Rome, 14 janvier. — Les journaux apprennent que le pape s'est montré ému de l'exposé que lui a fait l'évêque de Namur des besoins religieux des populations des diocèses de Reims, Soissons, Nancy et Verdun, provisoirement sous la juridiction de l'évêque de Namur. Le pape s'est préoccupé également des nécessités matérielles des prêtres de ces régions occupées par l'ennemi et a remis à l'évêque quarante mille francs afin de les secourir. Il lui a accordé en même temps des facultés spéciales afin de pourvoir aux besoins religieux de ces populations.

Le pape a exprimé sa sympathie et son affection paternelle pour la Belgique et les populations françaises des territoires occupés.

ARRESTATION DU SECRETAIRE DE L'AMBASSADE OTTOMANE

En représailles de l'arrestation des fonctionnaires français en Turquie, le gouvernement français a fait procéder à l'arrestation de Salih bey, secrétaire de l'ambassade ottomane, chargé de la garde des archives de cette ambassade à Paris.

Les bons communaux seront échangés

Nous avons signalé dans notre numéro d'hier la honteuse exploitation dont les réfugiés, porteurs de bons communaux, étaient l'objet de la part de certains mercantis par suite du refus des commerçants d'accepter ces bons.

Nous n'avons pas la prétention de croire que notre protestation a eu un résultat aussi immédiat, mais toujours est-il que dès hier MM. Ribot et Malvy ont signé un arrêté qui fera cesser cet abus.

Aux termes de cet arrêté les personnes venant des régions envahies pourront, à leur entrée en France, échanger contre du numéraire, à la caisse du comptable du Trésor désigné à cet effet, les billets émis par les villes de ces régions, dans la limite de 50 francs pour le chef de famille, de 50 francs par personne adulte à sa charge, et de 15 francs par enfant au-dessous de seize ans.

Les personnes qui auront en leur possession des billets pour une somme supérieure, se feront délivrer, au moment de leur entrée en France, un certificat mentionnant le montant des dits billets et les villes qui les ont émis. Au moyen de ce certificat, elles pourront ultérieurement effectuer, dans les

Et il fredonne gaiement :

Allons enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé.

Ils traversent le boulevard des Batignolles, car Lina ramène Jean dîner chez elle... Il y a un bon canard farci froid, une salade bourguignonne qu'elle a préparée la veille au soir ; un vrai régal...

Une marchande de fleurs ambulante lui offre pour deux sous une « boutonnière » de bluets :

— Voulez-vous la grosse botte aussi ?

— Non, c'est trop cher, dit Lina, en retenant Jean qui achèterait volontiers tout le panier fleuri.

— Laissez-la, mon petit cœur, je n'en suis pas en peine ; le bleu, en ce moment, tout le monde en veut.

— Oui, mais, s'il y a la guerre ?

— Pensez-vous ! Il ne s'y frotterait pas, ce sale boche de Guillaume ! Il aurait bien trop peur qu'on fasse un petit zigomar avec sa tête !

Maintenant Lina et Jean sont à table, tête à tête dans les frais logis, si clair, si pimpant, si coquet de la jeune fille. Le beau canard doré et ventru gavé de farine mouillée d'un filet de vin rouge, sans quoi il n'existe pas de vrais plats bourguignons, trône en guise de surtout

mêmes conditions, un nouvel échange, chez que quinzaine.

Les personnes rentrées en France avant la mise en vigueur de ces dispositions pourront, jusqu'au 5 février 1916 inclus, se faire délivrer, par la préfecture du département de leur résidence actuelle, un certificat permettant l'échange des billets restés en leur possession.

Le montant des échanges effectués sera imputé sur les crédits ouverts au ministère de l'Intérieur et le règlement avec les villes intéressées aura lieu après la cessation des hostilités.

COURRIER DES THÉÂTRES

Cet après-midi :

Comédie-Française, 1 h. 30 (29^e anniversaire de Molière), *Dépit Amoureux*, *Le Médecin malgré lui*, *La Soubrette* de Molière, *Couronnement du buste de Molière*, *Le Malin d'Imaginaire*.

Odéon, à 2 h., *Le Bourgeois Gentilhomme*.

Le soir :

Comédie-Française, 8 h., *Britannicus*, *L'anglais tel qu'on le parle* ; Odéon, 8 h., *L'Épionne* ; Trianon-Lyrique, 8 h., *Le Barbier de Séville* ; Châtelet, 7 h. 55, *Les Exploits d'une petite Française* ; théâtre Sarah-Bernhardt, 8 h., *L'Aiglon* ; Porte-Saint-Martin, 7 h. 55, *Cyrano de Bergerac* ; Ambigu, 8 h., *Sherlock Holmes*.

Gaité, 8 h. 30, *Vous n'avez rien à déclarer ?* ; théâtre Antoine, 8 h. 15, *La Belle Aventure* ; Apollo, 8 h. 15, *La Cocarde de Mimi Pison* ; Renaissance, 8 h. 30, *La Puce à l'oreille* ; Palais-Royal, 8 h. 30, *Le Poulx*, *Horlense a dit j'en fous* ; Bouffes-Parisiens, 8 h. 15, *Kit* ; Variétés, 8 h. 30, *Mademoiselle Josette ma femme* ; théâtre Réjane, 8 h. 30, *Madame Sans-Gêne* ; Gymnase, 8 h. 45, *Les Deux Vestales* ; Capucines, 8 h. 15, *En franchise*, *Oh ! Pardon* ; Vaudeville, 8 h. 15, *Cabriola* ; Cluny, 8 h. 30, *Les Femmes collantes* ; Déjazet, 8 h. 45, *Les Fiancés de Rosalie* ; Grand-Guignol, 8 h. 45, *Le Mystère de la Main noire* ; Folies-Bergère, 8 h. 30, *Jusqu'au bout* ; Scala, 8 h. 30, *Taisez-vous, méfiez-vous !* ; Cigale, 8 h. 30, *La Perle de Séville* ; Olympia, 8 h. 30, *Pierrot's Christmas* ; Concert Mayol, 8 h. 30, *Madame Bou-Dou Ba-Da Bouh !* ; Alhambra, 8 heures 30, attractions ; Eldorado, 8 h. 15, *Ponchu, roi des dentistes* ; Ba-Ta-Clan, 8 h. 30, *Antonio Torador* ; aux Quat'Arts, *La Marche à l'Étoile* ; au Moulin de la Chanson, à la Pie qui Chante, à la Chaumière et au Cabigi, à 8 h. 45, revues et chansonniers.

SOCIÉTÉ DU GAZ DE PARIS

Avis aux actionnaires

MM. les actionnaires sont informés que le conseil d'administration, en vertu de l'article 47 des statuts, a décidé la mise en paiement, à partir du 20 janvier courant, d'un acompte d'intérêts de 5 francs (moins impôts) par action.

Par suite des diverses lois de finances, cet acompte sera payable à raison de 4 fr. 80 par action nominative, et 4 fr. 35 par action au porteur, contre présentation du coupon n° 15 aux guichets des établissements et agences : Banque française pour le commerce et l'industrie, Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque de l'Union parisienne, Comptoir national d'escompte de Paris, Crédit Lyonnais, Société générale de crédit industriel et commercial, Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France.

ANNONCES GRATUITES

JEUNE HOMME dactylographe, connaissant l'espagnol, ayant ses matinales libres, demande travail de préférence à domicile. — Henri, 21 bis, place Chaptal, Levallois-Perret.

ANCIENNE GARDE-MALADES, recommandée par docteurs, demande pensionnaire valide ou infirme. — Mme Noémie, 21 bis, place Chaptal, Levallois-Perret (porte Champerret).

Le gérant : ANTOINE KLEYNTJENS.

Soc. Anon. des Imp. WELHOFF et ROGIER, 16-18, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris. E. ARCEAU, directeur.

flanqué de deux bouquets à « la bonne femme », c'est-à-dire montés en gerbe, couchée sur une feuille de chou, noués d'une faveur et posés à plat sur la nappe. Chaque fois que Jean vient dîner, Lina s'ingénie à trouver une décoration de table naïve qui l'enchantent.

Elle a imaginé, mais pour déjeuner seulement, — car elle prétend qu'aux lumières ça ne va pas et aussi que là-dedans il faut manger de l'omelette, des grillades et de la crème fraîche, — un service de table en terre de fer, assiettes, plats, pichets assortis, et il est bien certain que, disposés avec goût sur une table nappée de jaune et fleurie du fleurs champêtres aux vives couleurs, l'effet, pour si imprévu qu'il soit, est vraiment délicieux. Et puis... c'est une manière de mettre en valeur ses jolis couverts d'étaim ancien, seule richesse qui lui vienne de ses parents.

— Vois-tu, ma Lina, dit Jean, quand nous recevrons... oui, Madame... nous éblouirons les gens avec rien... Tes trouvailleries de quatre sous feront peut-être la fortune de quelque commerçant artiste et malin.

— « Artiste ! » vingt sous d'amende, coupe Lina en riant.

(La suite à demain)